

## **Demande d'accommodement rétroactif**

### **Confidentiel**

Une demande d'accommodement rétroactif survient après la tenue de tests, d'examens ou de travaux prévus que vous n'avez pas été en mesure de réussir – c'est-à-dire obtenir au minimum une note de passage – en raison notamment d'une perturbation de l'état mental. Dans un tel cas, vous devez, le cas échéant, aussitôt que vous êtes en mesure de le faire, vous inscrire au Service d'accessibilité en remplissant le formulaire [Identification des besoins particuliers](#), et inclure à votre demande un certificat médical attestant vos limites fonctionnelles. Il n'y a pas d'accommodement rétroactif si la note reçue équivaut, au minimum, à une note de passage.

L'étude de la situation des étudiantes et des étudiants se fait au cas par cas.

Il est souhaitable que la demande pour un accommodement rétroactif se fasse à la prochaine occasion, c'est-à-dire aussitôt que la personne est dans la position d'en faire la demande, elle devrait le faire.

Lorsque nous recevons une demande d'adaptation rétroactive, nous examinons celle-ci en tenant compte des points suivants :

- note reçue équivaut, au minimum, à une note de passage
- nature et sévérité du problème identifié
- équité
- égalité
- historique du parcours académique
- engagement dans ses études
- note d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé

Après avoir considéré la demande, celle-ci peut être acceptée ou refusée.

Lorsqu'une étudiante ou un étudiant souhaite faire une demande d'un accommodement rétroactif, celle-ci ou celui-ci ou doit détailler par écrit la raison de sa demande et annexer à sa demande des pièces justificatives telles qu'une note d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé recommandant un accommodement rétroactif.

Pour toute question relative à une demande d'accommodement rétroactif, prière de communiquer avec le Service d'accessibilité à l'adresse courriel [centrelabellecentre@uhearst.ca](mailto:centrelabellecentre@uhearst.ca) ou au numéro de téléphone 705-335-5588.